



TRENTE
CINQ

NOTAIRES

28, avenue Alphonse Legault
35170 Bruz

Tél : 02.99.05.04.80

E-mail :

adrien.eon.35129@notaires.fr
alexandre.hardy.35129@notaires.fr
geraldine.pacerszky.35129@notaires.fr

Horaires d'ouverture :

Lu à Ve : 9H00-12H00 et 14H00-18H00
Samedi sur rendez-vous

CONSTITUER SON DOSSIER DE LOCATION

1/ Liste des pièces à fournir :

Pour chaque locataire et pour chaque personne se portant garant, il conviendra de nous faire parvenir les pièces suivantes :

- La fiche candidat locataire jointe entièrement complétée et signée,
- La fiche caution solidaire jointe entièrement complétée et signée,
- Une copie de votre pièce d'identité (recto-verso),
- Un extrait d'acte de naissance **de moins de trois mois**,
- Un extrait d'acte de mariage (sans filiation) **de moins de trois mois**, le cas échéant
- Une copie des trois derniers bulletins de salaire,
- Une attestation de l'employeur si vous êtes en contrat CDI (attestant que vous travaillez à ce jour dans l'entreprise),
- Une copie du contrat de travail (si vous êtes en période d'essai, CDD, intérim,...),
- Une copie des deux derniers avis d'imposition (en intégralité),
- Une copie des trois dernières quittances de loyer (si le candidat locataire est propriétaire : dernier avis de taxe foncière, s'il est logé par un tiers : attestation d'hébergement),
- Une copie de la dernière quittance EDF-ENGIE-VEOLIA-....,
- L'attestation d'assurance du nouveau logement (après acceptation de la candidature par le propriétaire).

NOTA BENE :

- Le dossier doit être complet pour être soumis à l'accord du propriétaire.
- L'envoi de votre dossier ne préjuge pas de son acceptation
- Une copie des originaux des pièces fournies pourra être demandée, si nécessaire

2/ Conditions de solvabilité :

Le candidat locataire devra disposer de revenus nets fixes professionnels et permanents au moins équivalents à trois fois le montant du loyer charges comprises et être employé en contrat à durée indéterminée ou exercer en libéral

A défaut, (contrat CDD, poste intérimaire), le candidat devra nous présenter un dossier de caution solidaire.

La caution d'une personne physique est obligatoire dès lors que le locataire ne remplit pas à lui seul les conditions de solvabilité requises.

La caution devra disposer d'un revenu net imposable au moins égal à trois fois le montant du loyer charges comprises et être en CDI.

www.trente-cinq-notaires.fr

Société civile professionnelle au capital de 486.006,91 € - RCS Rennes 777 346 693 - Siège social : 28, rue Alphonse Legault – 35170 BRUZ – Tél. 02.99.05.04.80 – Fax : 02.99.05.04.83
IBAN Caisse de dépôts et Consignations Rennes : 40031 00001 0000140660R 97 / BIC CDCGFRPPXXX - Successeurs de Me François LE BEC, Jacques RENAULT, Jean PERROT, Paul SAILLARD, Joël GRASLAND, Paul RADIGUE, Didier LE BOLLOCH, Michel SALMON, Gaël LE LAY, Franck SANTI, Édouard NOEL, Marine ALEXANDRE-TROENES et Jocelyn POUESSEL

Vous pouvez envoyer votre dossier pièces par mail à : location@35129.notaires.fr

Ou par courrier :

TRENTE CINQ NOTAIRES
Service location
28 avenue Alphonse Legault
35170 BRUZ

IMPORTANT : Dès acceptation du dossier par le bailleur, le locataire s'occupera lui-même de prendre contact avec les fournisseurs d'eau, d'électricité et de gaz. Veuillez contacter l'Etude pour vous faire communiquer les relevés de compteurs. L'étude décline toute responsabilité en cas d'absence d'eau, d'électricité ou de gaz à l'entrée des lieux. Il ne sera accordé aucun dédommagement en conséquence.

En cas de non réalisation des présentes due à un désistement du locataire intervenant après que le BAILLEUR ait donné son accord, il sera acquis à ce dernier, à titre de dommages et intérêts, une somme forfaitaire équivalente à un demi-mois de loyer augmentée des charges et impôts correspondant.